



Bilan de compétences

Qu'est ce que le bilan de compétences ?

Le **bilan de compétences** a pour objet de vous permettre de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation. Pour atteindre ce but, **les actions de bilan de compétences mises en œuvre visent à analyser vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et motivations.**

Le **bilan de compétences** se déroule sous forme d'entretiens individuels avec des professionnels du bilan. Ils sont spécifiquement formés et habilités par le DABM.

Un conseiller unique vous sera attribué pour la totalité du parcours qui vous aidera également à trouver un financement.

Le **bilan de compétences permet** de :

- faire le point sur ses expériences professionnelles et personnelles
- repérer et évaluer ses acquis liés au travail à la formation et à la vie sociale
- mieux identifier ses savoirs, compétences et aptitudes
- déceler ses potentialités inexploitées
- recueillir et mettre en forme les éléments permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel
- gérer au mieux ses ressources personnelles
- organiser ses priorités professionnelles
- mieux utiliser ses atouts comme instrument de négociation pour un emploi, une formation ou en termes de choix de carrière.

Les avantages du DABM

- une équipe de praticiens formés et expérimentés
- un accès permanent à des ressources documentaires régionales, nationales et européennes
- une expérience dans le domaine de la formation reconnue par les entreprises et les instances régionales
- un maillage territorial fort

Le **DABM** (Dispositif Académique de Bilan de Mobilité) est un pôle d'activité appartenant à l'organisme de formation public, le GIP FCIP Alsace.

Chiffres clés

- En 2020, 68 candidats ont démarré un bilan de compétences

© 2021 GIP FCIP Alsace, réseau des GRETA, CFA académique
